

Ivoire Mardi 29 septembre 2015

Des sanctions plus sévères contre le trafic d'espèces menacées

Par Sandrine Hochstrasser

Des élus réclament des peines plus fortes. Mais seront-elles suffisantes?

Les trafiquants d'ivoire testent de nouvelles routes pour exporter leur marchandise en Chine. L'Espagne et la Turquie ont émergé en 2012 comme nouveaux pays de transit, selon l'[ONG Traffic](#). La Suisse pourrait-elle devenir à son tour une étape convoitée par les criminels? Des parlementaires le craignent.

Trois ressortissants chinois ont été arrêtés cet été à l'aéroport de Zurich avec 262 kilos d'ivoire, un kilo de crocs et de griffes de lions. C'est la première fois qu'une telle quantité de défenses d'éléphants est confisquée en Suisse. «Le pays risque de devenir une plaque tournante du trafic d'espèces menacées», s'inquiète le conseiller national Guillaume Barazzone.

L'élue PDC a déposé vendredi une motion pour réclamer des sanctions plus sévères à l'égard des trafiquants. «Il faut des peines exemplaires» pour lutter contre ce commerce macabre, estimé à 19 milliards de dollars par an par le [Fonds international pour la protection des animaux](#). Les saisies d'ivoire ont explosé ces dernières années. La population d'éléphants décline, comme celles des rhinocéros ou des requins. «Cet argent est investi ensuite dans le trafic d'armes et d'êtres humains», rappelle Doris Calegari, du WWF.

L'association écologiste a collaboré à l'élaboration de cette motion signée par des représentants de tous les grands partis. Le WWF se dit particulièrement scandalisé par l'épisode zurichois. «Les trois trafiquants sont repartis en Chine. Ils n'ont même pas payé les 100 000 francs de caution, car ils n'avaient pas assez d'argent», fustige Doris Calegari; une information confirmée par la douane de l'aéroport zurichois.

La législation suisse est trop clémente, martèle le WWF. Un trafiquant peut être condamné à 3 ans de prison maximum ou payer une amende qui peut s'élever à un million de francs, selon la loi pour la protection des espèces végétales et animales menacées, entrée en vigueur en 2013. La Belgique et l'Allemagne prévoient, de leurs côtés, des peines maximales de 5 ans d'emprisonnement.

«Ce genre de trafic est considéré comme un simple délit en Suisse, regrette Guillaume Barazzone. Il doit être qualifié de crime! La sanction pourrait être ainsi renforcée à 5 ou 10 ans d'emprisonnement.» Cela permettrait aussi «d'appliquer la loi sur le blanchiment d'argent, relative aux organisations criminelles», plaide Mathias Lörtscher, de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

Les Chinois relâchés

Quel impact ce renforcement législatif aurait-il eu sur le scénario qui s'est joué cet été à l'aéroport de Zurich? Les trois hommes auraient-ils été maintenus en Suisse, si les sanctions étaient plus sévères? Probablement pas, réfutent plusieurs sources. D'autres facteurs – comme le fait que les trois hommes étaient en transit entre la Tanzanie et la Chine – ont joué un rôle. «Le problème de compétence s'est

posé», admet Mathias Lörtscher.

«L'OSAV alerte le procureur s'il faut maintenir des voyageurs en détention provisoire», précise-t-il. Comment les trois mules ont-elles échappé à cette mesure? Le responsable refuse pour l'instant d'en dire davantage, car «l'enquête est en cours». L'OSAV, qui collabore avec la Tanzanie et la Chine, promet de nouvelles informations dans les prochaines semaines.

Pour le WWF, c'est la preuve qu'il faut agir. «C'est un scandale si les trafiquants peuvent passer par la Suisse sans être inquiétés», s'offusque Doris Calegari. «La motion ne va pas tout régler, reconnaît Guillaume Barazzone. Elle est d'ailleurs indépendante du cas zurichois. Mais cette affaire est la preuve que la Suisse n'est pas épargnée par ce commerce.»

L'élu du centre droit a lui-même contacté le WWF ce printemps. «L'écologie, ce n'est pas l'apanage d'un parti», explique le politicien genevois. L'association était elle-même ravie de diversifier ses relais au parlement.

Guillaume Barazzone a déposé également un postulat et une interpellation sur la même thématique. Il réclame une enquête sur le commerce illégal d'espèces menacées sur Internet et la création d'une base de données pour mesurer son ampleur. Il demande, par ailleurs, que la Confédération renforce son soutien aux pays victimes de braconnage, de surpêche ou de déforestation, par l'intermédiaire du secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites), basé à Genève.